

***Sommes à payer:€ + Frais bancaires éventuels (2 euros)** = TOTAL :
€**

- Paiement en espèces
- Paiement par terminal de paiement électronique (carte MAESTRO/BANCONTACT)
- Paiement carte de crédit (frais forfaitaire unique de 2,00 euros par transaction bancaire)
- Virement dans les 15 jours soit pour le :/...../..... sur le compte** :
 - BE94 0912 1502 8114 du Fonds pour la Protection de l'Environnement, section incivilités environnementales** ;
 - BE65 0912 1502 6696 du Fonds Bien-être Animal** ;
 - BE90 0912 1502 9932 du Fonds de protection de la Biodiversité** ;
 - BE46 0910 1894 4836 du Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Région wallonne** ;
 - BE97 0912 1502 1949 du Fonds budgétaire de la qualité des produits animaux et végétaux ;

Communication à inscrire sur le virement : PVI n°...../...../...../.. NOM

	<p>Le contrevenant est informé de son droit de refuser la perception immédiate.</p> <p><input type="checkbox"/> Signature du contrevenant pour accord :</p> <p>NOM:..... Prénom:..... ..</p> <p>Date et Signature:</p>	<p><input type="checkbox"/> Signature de l'Agent verbalisant:</p> <p>NOM:..... Prénom:..... </p> <p>Date et Signature: Agent/Officier de Police Judiciaire**</p>
--	--	--

* A mettre dans la communication lors du paiement dans les 5 jours

** Biffez le/les mentions inutiles

***Sommes à payer:€ + Frais bancaires éventuels (2 euros)** = TOTAL :
.....€**

- Paiement en espèces
 Paiement par terminal de paiement électronique (carte MAESTRO/BANCONTACT)
 Paiement carte de crédit (frais forfaitaire unique de 2,00 euros par transaction bancaire)
 Virement dans les 15 jours soit pour le :/...../..... sur le compte** :
 - BE.....

Communication à inscrire sur le virement : PVI n°.../.../...../.. NOM

	<p>Le contrevenant est informé de son droit de refuser la perception immédiate.</p> <p><input type="checkbox"/> Signature du contrevenant pour accord :</p> <p>NOM:..... Prénom:..... ..</p> <p>Date et Signature:</p>	<p><input type="checkbox"/> Signature de l'Agent verbalisant:</p> <p>NOM:..... Prénom:..... </p> <p>Date et Signature: Agent/Officier de Police Judiciaire**</p>
--	---	---

* A mettre dans la communication lors du paiement dans les 5 jours

** Biffez le/les mentions inutiles

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 juin 2022 visant à assurer la mise en œuvre du décret du 6 mai 2019 relatif à la délinquance environnementale.

Namur, le 2 juin 2022.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

E. DI RUPO

La Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt,
de la Ruralité et du Bien-être animal,

C. TELLIER